

Compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2019



1- DETR 2020 : dossier pôle culturel.

L'Avant-Projet Définitif du pôle culturel a été approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 28 mai 2019.

La commune sollicite des subventions pour la construction du bâtiment : 201 539,95€ HT pour la création de l'auditorium, 166 145,42€ HT pour l'espace Jules Romains et 276 935,38€ HT pour l'école de musique soit un total de 644 620,75€ HT.

Un plan de financement est proposé :

DETR 41%	264 294,50€
Conseil Régional 30%	193 386,22€
Conseil Départemental 8,5%	55 000,00€
Fonds Propres 20 %	131 940,03€

Le CM donne son accord pour présenter ces demandes de subvention.

2- Congrès des maires : participation aux frais.

Le CM donne son accord pour la prise en charge des frais de ce congrès, sachant que ces derniers sont inscrits sur le budget communal. Le maire est autorisé à faire mandater le remboursement sur justificatifs.

3- Demande de participation à une classe de découverte à l'école des Copains .

67 élèves de l'école des Copains résidant sur la commune participeront à une classe de découverte à

Port Leucate du 15 au 20 juin 2020.

La commune finance les classes de découverte à hauteur de 8€ par enfant et par nuitée, soit un coût total de participation de 2 144€.

Le CM donne son accord.

4- A la Chapuze : demande d'acquisition d'une partie d'une parcelle communale de la part de M Christian Faure et M et Mme Bischoff.

Le CM donne un avis favorable pour ces acquisitions.

Le prix de vente est fixé à 10€ le m² et les frais engagés sont à la charge du demandeur.

5- A la Chapuze : demande d'acquisition d'un délaissé de route de la part de M. Gilbert Soulier.

Le CM donne un avis favorable à cette acquisition.

Le prix de vente est fixé à 10€ le m² et les frais engagés sont à la charge du demandeur.

6- A la Chapuze : demande d'accès entre la route de la Chapuze et l'assemblée du village de la part de M. Alexis Chapuis et Mme Manon Méjean.

Les villageois ont été consultés sur ce sujet lors d'une réunion avec les élus de la commission village.

Le CM donne son accord pour cette création de voie entre l'assemblée et la limite de propriété des demandeurs, dans le cadre d'un projet d'intérêt public général. Les frais engagés par ces travaux sont à la charge des demandeurs (structure de la chaussée avec enrobé soit 50 % et la totalité pour les frais concernant la collecte des eaux pluviales ainsi que les frais de géomètre).

7- Adressage : validation de rues et de voies.

Suite au travail effectué par la commission chargée de ce dossier, 156 noms de rues et de voies ont été présentés au conseil municipal. Celui-ci a entériné la liste qui sera transmise pour homologation au service de la Préfecture après quoi la Poste procédera à la numérotation. Deux systèmes de numérotations sont retenus :

- Numérique pour les habitats regroupés
- Métrique pour les voies longues à l'habitat clairsemé.

Chaque adresse est rattachée à la parcelle cadastrale correspondante, à son propriétaire et à son occupant.

Pour le bourg, il convenait de compléter les dénominations, de procéder à quelques changements de noms pour éviter les doublons non autorisés par les textes.

Pour les villages, chaque voie a été nommée en faisant référence, autant que possible, à des noms de lieu-dit ancien mais restés dans les mémoires.

Cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en

permettant la localisation des foyers. En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons facilitera l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Chaque personne concernée par un changement d'adresse recevra un courrier expliquant toutes les démarches à accomplir.

Le CM a donné son accord pour la validation de ces noms.

8- Information.

L'inauguration de la rue Chaussade reportée suite au mauvais temps est fixée le **dimanche 15 décembre à 11 heures.**

Rendez-vous devant la mairie.

Publié le Samedi 07 Décembre 2019